N° CAS: 111-41-1 MSDS



## MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

N° Index : 603-194-00-0 N° CE : 203-867-5 N° CAS : 111-41-1 : 01043 Code du produit

Structure chimique : H<sub>2</sub>NCH<sub>2</sub>CH<sub>2</sub>NHCH<sub>2</sub>CH<sub>2</sub>OH Synonymes : 2-(2-Aminoethylamino)ethanol

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

#### Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité 1.3.

LOBA CHEMIE PVT.LTD.

107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba

400005 Mumbai - INDIA

T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699 info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

#### Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la H314

peau, catégorie 1B

Sensibilisation cutanée,

H317

catégorie 1

Toxicité pour la

H360

reproduction, catégorie

1A

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

20/04/2016 1/11 www.lobachemie.com

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Repr. Cat. 2; R61 Repr. Cat. 3; R62

C; R34 R43

Texte complet des phrases R: voir section 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)







GHS05

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence (CLP) : P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement

de protection des yeux, un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Nom : N-(2-AMINOETHYL) ETHANOLAMINE FOR SYNTHESIS

N° CAS : 111-41-1 N° CE : 203-867-5 N° Index : 603-194-00-0

Textes des phrases R et H: voir section 16

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

www.lobachemie.com 20/04/2016 2/11

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/.... Consulter un médecin. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Susceptible de

nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Recueillir le

produit répandu.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 20/04/2016 3/11

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les vapeurs. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène

: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de guitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires

: [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Clear Colorless.

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 238 - 240 °C

Point d'éclair : 144 °C

Température d'auto-inflammation : 368 °C

www.lobachemie.com 20/04/2016 4/11

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : 0.013 mbar at 20°C

Densité relative de vapeur à 20 °C : 3.59

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1.03 g/cm³

Solubilité : Eau: Slightly Soluble

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Surchauffe.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé

www.lobachemie.com 20/04/2016 5/11

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 2735

 N° ONU (IMDG)
 : 2735

 N° ONU (IATA)
 : 2735

www.lobachemie.com 20/04/2016 6/11

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

N° ONU (ADN) : 2735 N° ONU (RID) : 2735

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. / POLYAMINES LIQUIDES

CORROSIVES, N.S.A.

Désignation officielle de transport (IMDG) : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

Désignation officielle de transport (IATA) : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

Désignation officielle de transport (ADN) : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

Description document de transport (ADR) : UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. / POLYAMINES LIQUIDES

CORROSIVES, N.S.A., 8, II, (E)

Description document de transport (IMDG) : UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A., 8, II

Description document de transport (IATA) : UN 2735 AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S., 8, II

Description document de transport (ADN) : UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A., 8, II

Description document de transport (RID) : UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A., 8, II

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### **ADR**

Classe(s) de danger pour le transport : 8

(ADR)

Etiquettes de danger (ADR) : 8



#### **IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport : 8

(IMDG)

Etiquettes de danger (IMDG) : 8



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport : 8

(IATA)

Etiquettes de danger (IATA) : 8



: 8

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

Etiquettes de danger (ADN) : 8

www.lobachemie.com 20/04/2016 7/11

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



**RID** 

Classe(s) de danger pour le transport : 8

(RID)

Etiquettes de danger (RID) : 8



Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : 11 Groupe d'emballage (IMDG) : 11 Groupe d'emballage (IATA) : II Groupe d'emballage (ADN) : II Groupe d'emballage (RID) : II

#### **Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C7 Dispositions spéciales (ADR) : 274 Quantités limitées (ADR) : 11 Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)

: T11

Instructions pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (ADR)

: MP15

Dispositions spéciales pour citernes

mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

: TP1, TP27

Code-citerne (ADR) : L4BN Véhicule pour le transport en citerne : AT Catégorie de transport (ADR) : 2 Danger n° (code Kemler) : 80

Panneaux oranges

80

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

Code EAC : 2X Code APP : B

www.lobachemie.com 20/04/2016 8/11

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274 Instructions d'emballage (IMDG) : P001 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02 Instructions pour citernes (IMDG) : T11 Dispositions spéciales pour citernes : TP1, TP27

(IMDG)

: F-A N° FS (Feu) : S-B N° FS (Déversement) Catégorie de chargement (IMDG) : A Tri (IMDG) : SG35

Propriétés et observations (IMDG) : Colourless to yellowish liquids or solutions with a pungent odour. Miscible with or

soluble in water. When involved in a fire, evolve toxic gases. Corrosive to most metals, especially to copper and its alloys. Reacts violently with acids. Cause burns

to skin, eyes and mucous membranes.

N° GSMU : 153

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C7 Dispositions spéciales (ADN) : 274 : 11 Quantités limitées (ADN) Quantités exceptées (ADN) : E2 Transport admis (ADN) : T Equipement exigé (ADN) : PP, EP Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C7 Dispositions spéciales (RID) : 274 Quantités limitées (RID) : 1L Quantités exceptées (RID) : E2

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC02

Dispositions particulières relatives à

l'emballage en commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et : T11

conteneurs pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes

: TP1, TP27

mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN Catégorie de transport (RID) : CE6 Colis express (RID) Numéro d'identification du danger (RID) : 80

#### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

: MP15

Non applicable

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

www.lobachemie.com 20/04/2016 9/11

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

N-(2-AMINOETHYL) ETHANOLAMINE FOR SYNTHESIS n'est pas sur la liste Candidate REACH N-(2-AMINOETHYL) ETHANOLAMINE FOR SYNTHESIS n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

#### **Allemagne**

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions)

(Règlement sur les accidents majeurs)

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée NIET-limitatieve lijst van voor de : La substance n'est pas listée voortplanting giftige stoffen - Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de

voortplanting giftige stoffen -

Vruchtbaarheid

: N-(2-AMINOETHYL) ETHANOLAMINE FOR SYNTHESIS est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de

voortplanting giftige stoffen - Ontwikkeling

: N-(2-AMINOETHYL) ETHANOLAMINE FOR SYNTHESIS est listé

#### **Danemark**

Recommandations règlementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en

contact direct avec celui-ci

Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors

de l'utilisation et de l'élimination

#### Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Textes des phrases R-,H- et EUH:

Repr. 1A	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
R34	Provoque des brûlures

www.lobachemie.com 20/04/2016 10/11

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R62	Risque possible d'altération de la fertilité
С	Corrosif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

www.lobachemie.com 20/04/2016 11/11